

Le placement aujourd'hui À quoi sert le collectif dans le travail éducatif ?



Lundi 6 et mardi 7 mars 2017
COLLOQUE À L'IFRASS - Toulouse



Le placement aujourd'hui : à quoi sert le collectif dans le travail éducatif ?

Ce colloque est né du constat que l'action éducative dans les structures d'hébergements collectifs traverse de grandes difficultés depuis plusieurs années, tant dans le secteur social que médico-social.

L'individualisation des suivis éducatifs impulsée par les politiques publiques en ce début de 21^{ème} siècle aurait-elle fragilisé la place du collectif dans le travail éducatif ? L'individu prime désormais dans les nouvelles formes de prises en charge.

Comment les professionnels peuvent-ils inscrire leur travail dans une dimension collective ? S'agit-il de « désinstitutionnaliser », c'est-à-dire de faire institution autrement ?

L'actualité nous montre qu'il devient primordial de réintroduire du collectif afin de penser la question de la citoyenneté comme un enjeu majeur de l'éducation.

Ce colloque se propose d'aborder ces questions par une approche pluridisciplinaire (socio-anthropologique, politique et psycho-sociologique) mais aussi au travers de témoignages professionnels.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

Bulletin d'inscription : à demander au PTF SUD

Contact : ptf-toulouse@justice.fr

Tél. : 05 62 24 77 40

Fax : 05 62 24 77 49





Lundi 6 mars 2017

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture

Muriel TAB, Responsable pédagogique du PTF Sud et **Philippe GABERAN**, Directeur Pôle Educatif et Social - IFRASS

9h15 - 10h30

► **Le groupe : question du collectif dans la société, approche socio-anthropologique**

Umberto CUGOLA, Docteur en anthropologie, formateur IFRASS

Intervenant(s) de la MECS Accueil Commingeois, Saint-Gaudens

Discussion avec la salle

10h30 : Pause

10h45 - 12h00

► **Institution et individu : politiques publiques et individualisation des parcours**

Jésus SANCHEZ, Juriste, enseignant à l'IEP de Toulouse, chargé de mission à l'Institut Saint-Simon ARSEAA Toulouse

Discussion avec la salle

12h00 - 14h00 : Déjeuner libre

14h00 - 15h15

► **La politique de l'hébergement de la PJJ et ses évolutions**

Marc BRZEGOWY, Directeur honoraire PJJ, Conseil en organisation

Discussion avec la salle

15h15 : Pause

15h30 - 17h00

► **La dimension collective de l'accompagnement : le pourquoi du comment**

Judith BALAS-EZZEMZAMI, Psychosociologue

Discussion avec la salle

□□□□□

9h00 : Accueil des participants

9h30 - 12h00

► **Table ronde : de la recherche aux pratiques : comment les professionnels travaillent-ils aujourd'hui pour créer du collectif ?**

Philippe RABATAUD (PJJ), **Agnès DJEDDI-DESABRES** (IFRASS), modérateurs

- MECS Saint-Papoul, **Maryline GIRARDI**, Directrice, témoignages d'un **professionnel** et d'un **jeune**
- ITEP Capdenac, **Patrick FAUVEL**, Directeur
- MECS Millau Ségur, un **professionnel** (à préciser)
- EPE Toulouse, **Jean-François FOISSAC**, Directeur
- CEF La Pujade, **David LACOMME**, Directeur

Discussion avec la salle

12h00 - 14h00 : Déjeuner libre

14h00 - 16h00

► **Désinstitutionnaliser... Pourquoi ?**

Rolland JANVIER, Directeur Général de la Fondation Massé-Trévidy

Discussion avec la salle

16h00 : Clôture

Michel AUDOIRE, Directeur Général, IFRASS

Mardi 7 mars 2017





Bulletin d'inscription

Le placement aujourd'hui : À quoi sert le collectif dans le travail éducatif ?

Lundi 6 et mardi 7 mars 2017 COLLOQUE À L'IFRASS – Toulouse

Nom/Prénom :

Fonction :

Service ou établissement :

Téléphone : Courriel :

Avis hiérarchique obligatoire – DIRPJJ et DTPJJ et/avis du supérieur hiérarchique

<u>Avis du DS ou RUE</u>	<u>Avis de la DTPJJ</u>	<u>Avis de la DIRPJJ</u>
☐ Favorable	☐ Favorable	☐ Favorable
☐ Défavorable	☐ Défavorable	☐ Défavorable
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Date et signature + cachet	Date et signature + cachet	Date et signature + cachet

Aucune inscription ne sera prise en compte sans l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques.

Bulletin à retourner pour le jeudi 2 mars 2017 au plus tard.

Par courriel : ptf-sud@justice.fr

Par fax : 05 62 24 77 49

Droit à l'image : des photos sont susceptibles d'être prises pendant la journée d'étude et d'être diffusées par la suite dans le cadre des activités de la PJJ. En cas d'opposition à la fixation et à la diffusion de mon image, je m'engage à le signaler aux personnels du PTF au moment de l'émargement.

A : Le :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Signature :

